



## **Policy 13.14**

### **THE LIEUTENANT-GENERAL J. E. VANCE, CMM, CD LEADERSHIP AWARDS**

Revised September 2013

#### **INTRODUCTION**

1. Lieutenant-General J. E. Vance, CMM, CD, former Vice Chief of the Defence Staff and Colonel Commandant Royal Canadian Army Cadets from 1989 to 1992, as a legacy to his desire to promote leadership in the Army Cadet movement has established annual awards for outstanding Army Cadet leaders, known as "The Lieutenant-General J.E. Vance Leadership Awards." The awards are administered by the National Office of the Army Cadet League of Canada.

#### **SELECTION CRITERIA**

2. The following criteria shall be used as a basis for selecting the outstanding Army cadets:
  - demonstration of superior leadership qualities;
  - willingness to accept duties and responsibilities;
  - superior dress and deportment;
  - exceptional instructional abilities; and
  - serves as a role model for other cadets.

#### **SELECTION BOARD**

3. At the discretion of the CSTC Commanding Officer, a selection board shall be established in each CSTC where a Senior Instructor course is held to ensure the most deserving Army cadets are selected for the awards in accordance with the criteria above. If no Army cadet meets the criteria, the award should not be given.
4. The awards will be presented annually to the top Army cadet on each of the Senior Instructor Courses conducted at the Cadet Summer Training Centres (CSTC) as follows:

## **Politique 13.14**

### **LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES DE COMMANDEMENT LIEUTENANT-GÉNÉRAL J. E. VANCE, CMM, CD**

Révisé : septembre 2013

#### **INTRODUCTION**

1. Le lieutenant-général J. E. Vance, CMM, CD, ancien Vice-Chef d'État-Major et colonel commandant des Cadets royaux de l'Armée canadienne de 1989 à 1992, pour souligner son désir de faire valoir les qualités de chef au sein du mouvement des cadets de l'Armée, a créé des distinctions honorifiques annuelles pour les meilleurs cadets-chefs nommées "Les distinctions honorifiques de commandement lieutenant-général J.E. Vance." Ces distinctions honorifiques sont administrées par le bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

2. Les meilleurs cadets de l'Armée doivent être sélectionnés en se basant sur les critères de sélection suivants:
  - la preuve des qualités de chef;
  - la volonté d'accepter des tâches et des responsabilités;
  - la tenue et la conduite;
  - les habiletés à l'instruction; et
  - les qualités de modèle pour les autres cadets de l'armée.

#### **CONSEIL DE SÉLECTION**

3. A la discrétion du Commandant du CIEC, un conseil de sélection devra être établi à chacun des camps offrant les cours d'instructeurs-chef, afin de s'assurer que les cadets de l'Armée les plus méritants sont sélectionnés pour ces distinctions honorifiques conformément aux critères de sélection. Si aucun cadet de l'Armée ne s'y qualifie, la récompense Vance ne devra pas être remise.
4. Ces prix seront présentés annuellement aux meilleurs cadets de l'Armée de chacun des cours d'instructeurs-chef offerts aux Camps d'instruction d'été des cadets (CIEC) de la façon suivante :



- Argonaut (4): Expedition, Drill & Ceremonial, Air Rifle, Fitness & Sports
  - Valcartier (4): Expedition, Drill & Ceremonial, Air Rifle, Fitness & Sports
  - Blackdown (3): Expedition, Drill & Ceremonial, Fitness & Sports
  - Vernon (3): Expedition, Drill & Ceremonial, Fitness & Sports
  - Rocky Mountain (1) Leadership & Challenge
  - Connaught (1): Air Rifle
  - Penhold (1): Air Rifle
  - Cold Lake (1): Fitness & Sports
  - Whitehorse (1): Expedition
5. The awards will take the form of a figurine (statuette) to be arranged by the National Office of the Army Cadet League of Canada and engraved with the words:
- Argonaut (4) : Expédition, Drill et cérémonial, tir à la carabine à air comprimé, conditionnement physique et sport
  - Valcartier (4): Expédition, Drill et cérémonial, tir à la carabine à air comprimé, conditionnement physique et sport
  - Blackdown (3): Expédition, Drill et cérémonial, conditionnement physique et sport
  - Vernon (3): Expédition, Drill et cérémonial, conditionnement physique et sport
  - Rocky Mountain (1) : Instructeur de Leadership et défi
  - Connaught (1) : tir à la carabine à air comprimé
  - Penhold (1) : tir à la carabine à air comprimé
  - Cold Lake (1) : conditionnement physique et sport
  - Whitehorse (1) : Expédition
5. Chacune des distinctions honorifiques se présente sous forme de figurine organisée par le bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et devront être gravées avec l'inscription ci-dessous :



DISTINCTION - VANCE LEADERSHIP – AWARD

ARMY CADET - LEADER - CADET de l'ARMÉE

CSTC / CIEC **\*\*\*INSERT CAMP NAME & YEAR\*\*\***

- 6. Each award will be presented at the graduation parade of the CSTC.
  - 7. In addition, [a \(fillable\) presentation certificate](#) is available on the Army Cadet League web site at
  - 8. The awards should be presented by a representative of the Army Cadet League of Canada or the Reviewing Officer at the Graduation Parade.
- 6. Les distinctions seront remises lors des défilés de graduation des CIECA mentionnés ci-haut.
  - 7. Aussi, [un certificat de présentation \(électronique\)](#) est disponible sur le site Web de la ligue des cadets de l'Armée du Canada.
  - 8. Un représentant de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada ou l'officier de revue au défilé de graduation devrait remettre les distinctions.



**AUTHORITY**

9. Approving authority for all leadership award nominations is the Army Cadet League of Canada.

**NOTIFICATION**

10. The Commanding Officer of each CSTC selecting cadets shall provide the name and cadet corps of winning cadets, or submit a "nil" report to the National Office and to DCdts 4-4, NLT 15 Sept each year.

**AUTORITÉ**

9. L'agence autorisée à approuver toutes les propositions de candidats pour les distinctions honorifiques de commandement est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

**AVIS**

10. Le commandant de chaque CIECA devant sélectionner ces cadets doit faire parvenir les noms gagnants avec leur corps de cadets ou un rapport indiquant que la récompense n'a pas été remise, au bureau national de la Ligue et le D Cad 4-4 au plus tard le 15 septembre de chaque année.